

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES

I - EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

L'année 1998 a été marquée par une nette augmentation des enregistrements des marques par rapport à l'année 1997. En effet, l'OAPI a enregistré 1890 marques en 1998 contre 834 en 1997. Toutes ces marques ont été publiées dans les différents Bulletins officiels parus au cours de cette même année 1998.

La procédure d'enregistrement est toujours chronologique et la date de prise d'effet du dépôt est celle du titre de paiement des taxes y afférentes. Il faut noter que le seul changement est celui intervenu au niveau de la dénomination attribuée à la délivrance du titre de propriété industrielle. Ainsi, l'OAPI délivre des titres par un *arrêté* signé par le Directeur général ; il fait mention des références de l'arrêté dans le Bulletin Officiel (BOPI).

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES D'INFORMATIONS EN MATIERE DE MARQUES

En 1998, l'OAPI a poursuivi la publication de son bulletin officiel de façon régulière à raison de 04 numéros et deux suppléments. Ces bulletins officiels restent les seuls supports d'information en matière de marques.

III - CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX MARQUES

Le système de classement utilisé est la classification internationale pour les produits et les services (la Classification de Nice; 7^{ème} édition). Les marques ainsi que les éléments figuratifs sont classés suivant les produits fournis en conformité avec la Classification de Nice. La classification électronique n'a pas encore cours à l'OAPI.

IV - CREATION ET TENUE A JOUR DES SYSTEMES DE RECHERCHE MANUELLE CONCERNANT LES MARQUES

La recherche manuelle en matière de marques se fait à partir des bulletins officiels et des registres de dépôts et d'enregistrement. Les mises à jour de ces registres se font sur la base des informations complémentaires communiquées suite aux notifications.

Le stockage d'information en matière de marques se fait exclusivement sur les registres de dépôt et d'enregistrement, donc sur support papier.

Les informations provenant d'autres offices de propriété industrielle sont disponibles et contribuent à l'enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque ; Il s'agit principalement des bulletins officiels de l'INPI, l'USPTO et de l'ARIPO. Leur acquisition s'effectue par échange ou par abonnement.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEE EN MATIERE DE MARQUES

La recherche informatisée en matière de marques se fait à partir des Bases de données informatiques et des différents CD-ROM qui traitent de ce sujet. La base de données bibliographiques nécessaire pour effectuer cette recherche est interne à l'Organisation, donc non accessible au public.

Le système de gestion administrative des marques est faite à partir des registres de dépôt et ceux d'enregistrement des titres délivrés. Ces registres mentionnent aussi bien l'état juridique de la marque que les données statistiques.

Le matériel utilisé pour la recherche informatisée en matière de marques est identique à celui utilisé pour les brevets avec le logiciel de lecture MINISIS.

VII.- ADMINISTRATION DES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC EN MATIERE DE MARQUES

Les moyens offerts au public notamment au déposant ou à son mandataire sont relatives à des informations ou des renseignements sur les procédures de dépôt (obtention de formulaire de dépôt, pièces justificatives à joindre, taxe de dépôt).

L'enregistrement de la marque est subordonné à l'examen du dossier.

La recherche se fait sur la base des bulletins officiels et des registres de dépôt à l'issue de laquelle des tirés à part peuvent être délivrés à la demande de l'utilisateur. L'utilisateur peut consulter les publications des autres offices de propriété industrielle disponibles à la bibliothèque (Ex.: bulletins officiels de l'INPI) ou se procurer le bulletin officiel de l'OAPI par le biais d'un achat ou par abonnement annuel dont les prix sont publiés dans la grille des taxes de l'Organisation.

VIII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES

L'échange d'information et de documentation se limite aux bulletins officiels et se fait dans le cadre de la coopération internationale ou régionale avec les autres offices de propriété industrielle. L'Organisation ne produit pas, pour le moment les documents sur support électronique.

Par ailleurs, l'OAPI devant faire partie du réseau *WIPOnet* de l'OMPI, les informations en matière de marques pourront, dans un proche avenir, être obtenues en se connectant au réseau. De même, l'accès effectif de l'OAPI au réseau Internet constituera un autre mode de diffusion de l'information sur les marques.

IX – FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE, ASSISTANCE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1998, les activités de promotion des marques ont été menées par le moyen de séminaires de sensibilisation dans les Etats membres de l'OAPI (Sénégal, Côte d'Ivoire). Des experts de l'OAPI et des Offices partenaires ont été associés à ces manifestations.

De même, des membres du personnel des Structures Nationales de Liaison (SNL) ont effectué des voyages d'études à l'OAPI pour se familiariser davantage à l'administration de propriété industrielle.

Des stages de formation en faveur du personnel du Siège ont également été initiés.